



CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2025



POUR QUI?

- Collégiens
- Lycéens
- Étudiants

en espagnol



Pré-sélection

Dates: du 1^{er} au 16 avril 2025

Lieu : en établissement

Sélection finale

Dates : 5 au 23 mai 2025

Lieu : à déterminer



Max GAMER : 06 90 75 86 55

Marie-Agnés LARIFLA : 06 90 39 36 25



Règlement intérieur du concours de l'éloquence en langue espagnole

Allier la gestuelle, les silences, les regards et la diction pour dire sa pensée entre émotion et argumentation, un exercice d'équilibriste pour appréhender un sujet avec ses mots et sa personnalité, ainsi définissons-nous « Le concours de l'Éloquence en langue espagnole »

Article 1 : Généralités

Le concours d'éloquence en langue espagnole est organisé par l'Association Guadeloupéenne des Hispanistes (AGH)

Article 2 : Inscriptions

Les inscriptions se feront par mail aux adresses suivantes: max-joseph.gamer@ac-guadeloupe.fr ou lise-berth.occhiali@ac-guadeloupe.fr

Article 3 : Sélection des candidats/es

Ce concours est ouvert aux élèves de la 6ème à la troisième des collèges , aux secondes et premières des lycées , aux étudiants du département de LEA de la faculté et des étudiants de CPGE hispanisants.

La pré- sélection des candidats s'effectuant dans les établissements scolaires entre le 1er et le 16 avril 2025, les résultats des travaux seront transmis le 16 avril avant minuit. 1 élève de collège par niveau et 2 élèves de lycée (secondes et premières) seront retenus par établissement. En cas d'absence ou de désistement : le deuxième candidat sélectionné pourra se présenter

La sélection finale aura lieu entre le 5 mai et le 23 mai à la faculté de Saint-Claude ou autre lieu selon disponibilités :

4 élèves de collège (1 par niveau) et 2 élèves de lycée (secondes et premières)

Article 4 : Candidats/es hispanophones

Les candidats-es hispanophones prendront part au concours dans une catégorie qui leur sera réservée.

Article 5 : Sujets

En collège, la mise en voix à partir de poèmes et de textes courts sera privilégiée.

En lycée, la mise en voix à partir d'un texte produit par l'élève (sauf pour les LP qui pourront choisir entre texte proposé ou produit par l'élève).Les discours porteront sur des thèmes humoristiques, d'actualité, etc.

Au niveau universitaire, les candidats étudiants présenteront leur défis sous la forme de Stand Up et les thématiques seront libres.

Article 6 : Contenu du discours

Dans chaque discours devra figurer au moins une citation d'auteur célèbre.

Article 7 : Rédaction et transmission des discours

Les discours des phases qualificatives sont remis sous format papier et MP3 au jury le 16 avril minuit.

Article 8 : Mise en page

Les textes doivent être saisis à l'ordinateur. Les contraintes doivent apparaître en souligné (ou en gras ou en couleurs) pour faciliter la lecture. Le podcast doit être audible et sans interférence.

Article 9 : L'exposé

Les candidats disposent d'une feuille recto/verso A4 maximum pour leur exposé. Ils ne peuvent s'aider d'aucun autre accessoire.

L'exposé ne doit pas être lu. Les candidats peuvent simplement s'aider de leurs notes portées sur ces feuilles. Avant le début le nom , le prénom et la classe du candidat sont annoncés , de même que le texte qui sera dit ou le sujet sur lequel le/la candidat-e argumentera et on lancera le chronomètre au premier mot de son exposé.

Article 10 : Durée de l'exposé

Les candidats des collèges et lycées disposent de 1' à 2'15 pour prononcer leur discours. Les candidats étudiants de 300 secondes.

Article 11 : Les phases du concours

Le concours comprendra une phase de qualification et une grande finale.

Article 12 : Phase de qualification

L'ordre de passage est défini en concertation entre les candidats et le jury.

Article 14 : Le jury

Le jury sera composé d'enseignants du département LEA de l'UA , de 2 membres de l'AGH (Gilbert et Pascal) et l' IPR d'espagnol selon disponibilités.

Article 15 : Critères d'évaluation

Les critères retenus pour juger de la qualité d'un discours et sur lesquels le jury fondera sa décision sont les suivants (sous réserve de modifications dont les candidats seront immédiatement informés) :

1. RESPECT DES CONSIGNES –
2. DEMONSTRATION INTERESSANTE – capacité à raisonner, choix des exemples, respect du sujet, analyse critique
3. ORIGINALITÉ DU CONTENU – capacité à apporter une perspective unique ou personnelle, créativité dans le traitement du sujet
4. CAPACITÉ À CONVAINCRE ET EMOUVOIR L'AUDITOIRE – formuler un avis personnel pour partager son point de vue
5. TEXTE RICHE – richesse et adéquation du vocabulaire ; richesse des expressions et qualité d'écriture
6. ORGANISATION - le discours est structuré avec un plan et la mise en voix par la Fluidité de la lecture, l'articulation des mots, la mise en évidence des constituants syntaxiques, la respiration, la lecture orale l'utilisation des techniques de mémorisation des textes et le jeu de la communication non-verbale : le regard, posture du corps, gestuelle, mimiques, etc.
7. CLARTÉ – l'élève parle de façon claire et audible : voix posée, débit de parole, fluidité, volume
8. INTONATIONS – l'élève place des intonations pour éviter la monotonie ; des silences pour mettre en valeur certaines phrases .
9. MAITRISE DE LA LANGUE - l'élève est capable de s'exprimer correctement à l'oral : niveau de langue, vocabulaire, syntaxe.
10. POSTURE Posture adaptée – détachement des notes, adresse au public, regard assuré, gestion du stress, gestuelle appropriée.

Article 16 : Récompenses

Les récompenses seront remises à l'issue du concours. Tous les candidats à la finale reçoivent un lot. Les lots seront principalement des dons obtenus suite au démarchage auprès de commerçants, d'organismes et de listes de souscription.

Article 17 : Droits d'images et d'auteurs

En s'inscrivant, les candidats acceptent que le texte de leur discours, leur enregistrement sonore, les vidéos ou encore les photos prises puissent faire l'objet d'une communication à des fins pédagogiques. Si les candidats ou le jury ne souhaitent pas apparaître sur les photos et vidéos, il faudra le signaler dès l'inscription.